



Externalisation des paies pour les **Associations**



Contactez nous pour plus d'informations :

04 72 53 22 01 ou **www.aiga.fr**

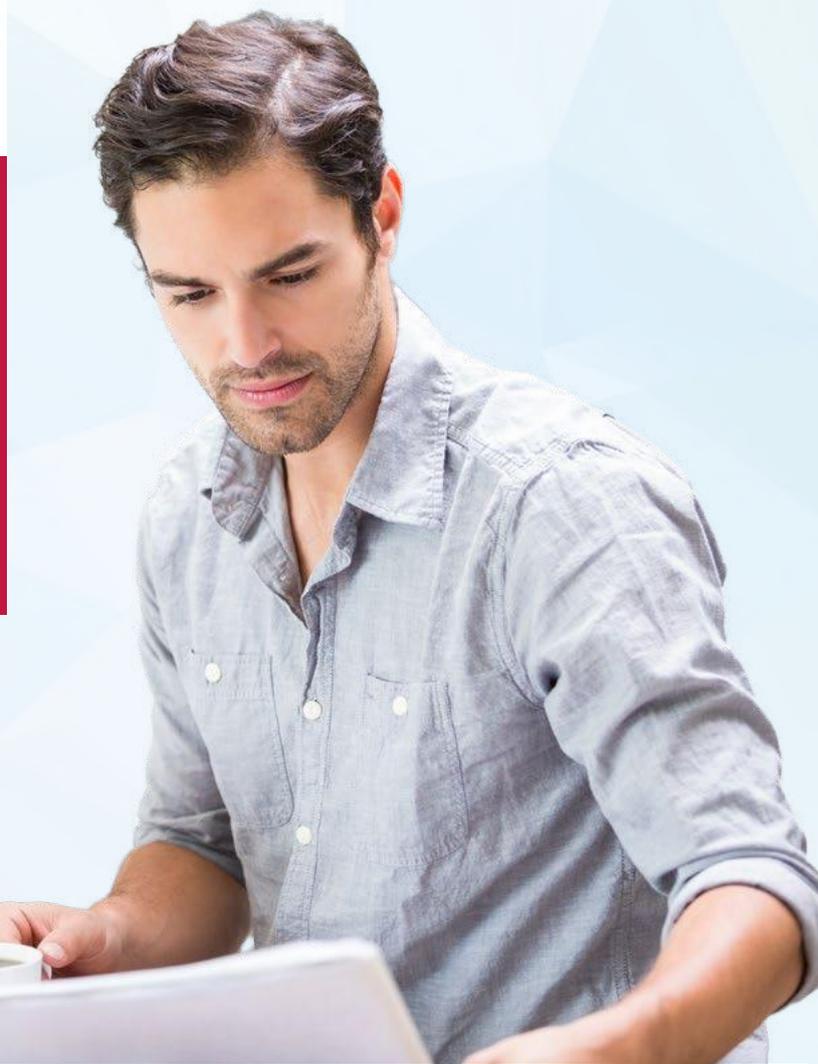


Les logiciels de comptabilité, paie et gestion RH des associations

Votre structure est associative ?

Fort de 40 années d'accompagnement dans la réalisation de vos paies, AIGA propose **un service d'externalisation des paies pour les associations.**

Partenaire d'HEXOPÉE, d'ELISFA et de Chorum, AIGA est le spécialiste des Conventions Collectives Nationales ECLAT et ALISFA depuis plus de 40 ans.



Aiga vous propose une prestation comprenant toutes les formalités liées à vos paies :

Établissement des bulletins

- Création de fiches salariés,
- Réception des données (heures effectuées, congés, absences, IJ, Acomptes...)
- Saisie, édition et envoi des bulletins au format PDF,
- Coffre-fort numérique,
- Edition de la liste des chèques et virements de salaires,
- Génération du fichier de virement des salaires (SEPA),
- Édition du journal des salaires,
- Envoi des écritures comptables avec ou sans analytique.

Déclarations sociales périodiques

- Déclarations DSN Mensuelle aux organismes: Urssaf, Retraite Complémentaire, Prévoyance, Mutuelle,
- Prélèvement à la source (PAS),
- Taxe sur les Salaires,
- DSN évènementielle,
- Aide préparatoire au registre du personnel,
- Calcul des provisions de Congés Payés.

Suivi de dossier

- Contacts (mail ou téléphonique) avec les différents organismes sociaux pour assurer le suivi en cas de litiges ou autre (CPAM, URSSAF/MSA, retraite, prévoyance).

Déclarations sociales annuelles

- État annuel des charges,
- Questionnaire ELISFA,
- Édition préparatoire pour l'Organigramme AGC-ACF de la CAF,
- Bordereau de liquidation de taxe,
- Apurement Formation Pro. Continue,

Maladie, Accident du Travail, Maternité, Paternité

- Gestion du maintien de salaire, réintégration et suivi des Indemnités Journalières auprès de la Sécurité Sociale et de votre Caisse de prévoyance,
- Déclaration d'Arrêt de Travail à destination des organismes de Prévoyance.

Sortie d'un salarié

- Evaluation des indemnités: licenciement, départ à la retraite, rupture conventionnelle, précarité, congés payés,
- Solde de Tout Compte,
- Certificat de Travail,
- Attestation Employeur Pôle Emploi.

Contactez-nous pour plus d'informations : relaispaie@aiga.fr ou www.aiga.fr

Une bonne gestion, ça paie !

Les avantages de l'externalisation de la paie pour votre association :

- **Rester sur votre cœur d'activité ou de métier :** le projet associatif,
- **Sécuriser une fonction clé,**
- **Réduire les risques d'erreurs,**
- **Éliminer les soucis de paramétrage des paies** liés aux changements de lois,
- **Optimisation de la gestion des Ressources Humaines** de votre structure.

Nous produisons chaque mois 6000 bulletins de paie pour 300 associations appliquant les CCN ALISFA et ECLAT / Animation (Centres Sociaux, MJC, EAJE, ALSH etc.).

Il comprend le traitement complet de toutes les formalités liées à vos paies (suivi des fiches salariés, embauche, sortie, Déclaration Sociale Nominative, fichier de virement, écritures etc.).

Il n'y a aucun supplément.

Votre budget pour une année est simple à calculer.



CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001

L'ensemble des prestations AIGA est certifié ISO 9001 depuis 2002. Cette distinction, particulièrement rare dans l'univers du développement logiciel, représente un gage de qualité et de fiabilité.

Ils nous font confiance...

⇒ Association Solidarités Jeunes 75

« Je profite de cet espace pour vous transmettre ma satisfaction personnelle (et celle de mes collègues) quant à votre travail et nos dossiers mis en place. Votre travail répond à nos attentes. Je vous remercie donc de notre collaboration. »

Thierry C.

⇒ Association Centre Social 35

« Suite à notre contrôle URSSAF, tout s'est bien passé. Le contrôleur a fait des compliments sur AIGA et m'a félicité d'avoir opté pour l'externalisation sociale. »

Anne B.



Pourquoi externaliser les paies de votre association ?



En moyenne, on estime qu'un bulletin de salaire à éditer coûte à l'employeur entre 19 et 35 €. Faites le calcul, vous verrez que vous êtes exactement dans cette fourchette. Par ailleurs, et vous êtes bien placé pour le savoir, la paie n'est ni un outil de gestion, ni un outil de pilotage de votre association. Il ne s'agit que d'une contrainte dont la complexité ne cesse de croître, chronophage et à risque. Vous ne pourrez pas vous débarrasser de cette contrainte, ni du coût qu'elle représente. En revanche, vous pouvez l'externaliser à moindre frais. Dans certains cas, vous ferez même des économies.

300 associations de la Petite Enfance, des Centres Sociaux, des M.J.C., de l'Animation, de l'Éducation et des Loisirs **nous ont déjà confié la production de leurs paies et de leurs déclarations sociales.**

Aujourd'hui, AIGA c'est...

- 12 800 accès clients et 8 000 logiciels installés,
- 3 500 professionnels formés chaque année,
- Plus de 95% de satisfaction client depuis 10 ans.

AIGA, l'éditeur de logiciels tourné vers votre métier

Depuis 1980, AIGA poursuit un seul objectif : comprendre les associations, les collectivités et les entreprises pour simplifier leur quotidien. Issues du monde des associations, les équipes AIGA connaissent les exigences de ces métiers et continuent à développer des solutions pour faciliter la vie des professionnels.

Contactez nous pour plus d'informations :

04 72 53 22 01 ou www.aiga.fr

AIGA • SIÈGE SOCIAL

110 Av. Barthélémy Buyer 69009 LYON
Tél : 04 72 53 22 00 • Mail : aiga@aiga.fr

AGENCE GRAND OUEST

Immeuble Antares - Téléport 4
1 Avenue Thomas Edison
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
Tél : 05 49 00 48 00
Mail : agence.poitiers@aiga.fr



AGENCE DE PARIS ET NORD

46 bis rue Roger Salengro
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Tél : 01 53 99 90 50
Mail : agence.paris@aiga.fr

AGENCE SUD

116 Route d'Espagne - Hélios 5 - 31100 TOULOUSE
Tél : 05 32 09 32 30 • Mail : agence.toulouse@aiga.fr

